



**Jeudi 16 novembre 2017 (2)**

## **CSG, la ministre de la culture s'engage !**

Après le vote de l'amendement au Sénat, un communiqué du ministère de la culture publié aujourd'hui indique que « La ministre défendra cette solution pérenne sur la retraite de base en 2e lecture du PLFSS à l'Assemblée nationale»

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Presse/Communiques-de-presse/Protection-sociale-des-artistes-et-auteurs>

Le communiqué précise par ailleurs que « cette solution permettra de toucher l'ensemble des artistes auteurs ». Une solution complémentaire transitoire pour 2018 doit toutefois encore être trouvée pour les auteurs non affiliés, puisque ce n'est qu'en 2019 que tous les auteurs cotiseront pour la retraite de base.

Espérons que Françoise Nyssen saura convaincre les députés pour amender un projet de loi qui, dans le cas contraire, instituerait une injustice sociale envers les auteurs et artistes.